



# Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

## LE MOULIN DES PRES

### Charte de visite Dans le cadre de la pandémie COVID-19

Référence : « Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les établissements hébergeant des personnes âgées et unités de soins de longue durée » Ministère des solidarités et de la santé du 4.06.2020.

#### Généralités sur les visites :

- La demande de visite doit émaner du résident et dans le cas où il ne peut l'exprimer formellement, son avis sera recherché dans la mesure du possible.
- Avoir fait une demande écrite auprès de la direction et avoir reçue de la part de cette dernière une réponse écrite stipulant les modalités (date, heure...)
- Du lundi au samedi de 14h30 à 16h30. Les visites sont autorisées avec un maximum d'une visite par semaine par famille par résident pour une durée de 20 min maximum.
- Avoir signé la charte de visite

Je soussigné(e) M(me), M .....

M(me), M .....

Age de la personne mineure : .....

**Rends visite à M(me), M .....**

#### **Atteste sur l'honneur avoir reçu les consignes de sécurité et de mesures sanitaires ci-dessous :**

- Laisser le maximum d'effets personnels dans son véhicule,
- Se présenter au portail visiteur spécifique aux visites COVID, où vous serez accueilli par un professionnel avec lequel vous devez respecter l'ensemble des gestes barrières
- Être équipé d'un masque personnel à conserver tout le long de la visite
- Respecter le circuit sécurisé,
- Se désinfecter les mains en rentrant et sortant de l'espace avec les solutions hydroalcooliques laissées à la disposition.

#### **Pendant la visite :**

- Autoriser ma prise de température frontale
- Respecter les distances physiques de 1.50, aucun contact physique avec le résident ne doit avoir lieu.

7, rue de Saintonge 76240 LE MESNIL ESNARD

☎ 02 35 80 61 61 📠 02 35 80 33 11 🌐 [ehpad.le.mesnil.esnard@wanadoo.fr](mailto:ehpad.le.mesnil.esnard@wanadoo.fr)

- Respecter strictement les gestes barrières (utiliser un mouchoir à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main ni s'embrasser...)
- Respecter les horaires et la durée de la visite (20 min maximum)
- Respecter le nombre de personnes déclarées lors de la prise de rendez-vous
- Respecter l'organisation des visites :
  - o Les rencontres sur l'extérieur sont privilégiées (2 personnes maximum),
  - o Dans une seconde intention dans un espace intérieur dédié (2 personnes maximum)
  - o En chambre en raison de l'état de santé du résident (maladie aigue grave alitant, accompagnement de fin de vie) et sur dérogation du directeur (45 minutes)
- Ne pas manger, ni boire pendant la visite
- Pas d'échange d'objets ou de denrées.
- Ne pas rentrer en contact physique avec des résidents, personnels et familles
- Ne pas circuler en dehors des locaux dédiés aux visites

**Déclare sur l'honneur :**

- Ne présenter aucun symptômes respiratoires, ORL aigu ou digestif, et avoir une température inférieure à 38°C.
- Ne pas avoir pris dans les 12h précédant ma visite un traitement antipyrétique (paracétamol, aspirine...)
- Ne pas avoir été en contact ces 15 derniers jours avec une personne présentant les symptômes suivants : fièvre, maux de têtes inhabituels, trouble du gout ou de l'odorat, toux

**En signant cette charte, je m'engage à respecter les consignes énumérées ci-dessus, à utiliser le matériel de protection, à garantir que mon état de santé est compatible avec une visite et reconnais qu'en cas de non-respect, ce droit de visite peut être suspendu par la direction.**

Fait à Le Mesnil-Esnard, Le ...../...../ 2020 à  
 .....H.....

Signatures :